

Moisissures et archives. L'expérience des Archives départementales de la Vienne (septembre 2010 - novembre 2012)

Pierre Carouge

Citer ce document / Cite this document :

Carouge Pierre. Moisissures et archives. L'expérience des Archives départementales de la Vienne (septembre 2010 - novembre 2012). In: La Gazette des archives, n°242, 2016-2. Les risques du métier. Actes des rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'Association des Archivistes français. 5 et 6 février 2015. pp. 83-93;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5356>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_242_2_5356

Fichier pdf généré le 18/03/2019

Moisissures et archives. L'expérience des Archives départementales de la Vienne (septembre 2010 - novembre 2012)

Pierre CAROUGE

Installées dans un bâtiment moderne, agréable et fonctionnel, construit en deux tranches, en 1996 puis en 2007, les Archives départementales de la Vienne paraissent bénéficier de tous les atouts possibles pour assurer sereinement la conservation des documents dont elles ont la responsabilité. Invisibles à la plupart des regards, deux centrales de traitement d'air, une pour chacune des deux tranches, sont censées veiller à la stabilité des conditions climatiques dans les magasins. Des locaux de travail généreusement dimensionnés ont permis de mener à bien depuis plus de dix ans, à côté des travaux de classement, des opérations de conservation préventive à grande échelle visant notamment à accroître, année après année, la proportion des fonds dotés de conditionnements adaptés. La salle de lecture elle-même, avec sa verrière tournée vers le nord, contribue à la préservation des documents : les lecteurs y bénéficient d'une luminosité optimale, mais les documents y échappent à un ensoleillement brutal.

Un beau jour de septembre...

C'est dans cet environnement *a priori* très favorable que se produit un beau jour l'impensable : au matin du 28 septembre 2010, au hasard de la demande de communication d'un lecteur, on aperçoit de curieuses marques blanchâtres sur le dos d'une reliure en toile noire, qu'on ne se souvenait pas avoir vues quelques jours plus tôt. On se rend compte rapidement que des marques

semblables se retrouvent sur d'autres volumes similaires dans le même magasin. L'alerte est donnée : un petit groupe d'agents investit le magasin et découvre avec stupeur ces marques blanches – plutôt des sortes de filaments, à bien y regarder – sur toutes sortes de documents dans l'ensemble du magasin. Plus de doute possible : des moisissures ont pris possession des lieux.

Toutes affaires cessantes, des vérifications à grande échelle sont alors engagées : l'ensemble des vingt-huit magasins est passé en revue dans la journée et le lendemain. Épi après épi, il se confirme que le mal est général. Dans la plupart des magasins, on retrouve dans des proportions variables ces filaments blanchâtres, parfois des taches jaunâtres, signes du développement de moisissures. Les registres à reliure en toile sont particulièrement touchés, mais on trouve également des moisissures sur de nombreuses boîtes. Cependant, on relève que pas une seule boîte de conservation n'est touchée, même celles situées au voisinage immédiat de documents infestés. Après la sortie du sinistre, cela incitera à intensifier les opérations de conditionnement des documents.

Urgences

La cause immédiate de ces moisissures est facilement identifiée : l'humidité excessive. Chaque été, des niveaux anormalement élevés d'humidité relative étaient relevés dans les magasins. Les tentatives de réglage des installations de climatisation n'y changeaient rien : seul le passage progressif à l'hiver permettait de revenir à des niveaux acceptables. En cette fin d'été 2010, il n'est décidément plus possible de s'en contenter : il faut impérativement faire baisser rapidement l'humidité relative pour stopper le développement des moisissures. Sur les conseils de Marie-Dominique Parchas, chargée de mission au Service interministériel des Archives de France pour la conservation préventive, venue de Paris dès le 30 septembre pour apporter son expertise, on loue en urgence des déshumidificateurs de chantier pour les installer dans les 18 magasins les plus affectés. Ils restent en place jusqu'à ce que le changement de saison permette de s'en passer : décision est prise le 1^{er} décembre de les retirer pour trois mois (au terme de ce délai, leur retour sera organisé en fonction du climat constaté dans les magasins). Parallèlement, on décide de fermer le service au public à compter du 6 octobre pour une durée indéterminée, puisqu'il est devenu impossible de communiquer la plupart des documents, afin de ne pas

contribuer à disperser les spores et permettre aux agents de se concentrer sur le travail rendu nécessaire par la situation. De même, les services versants sont avertis que tous les versements sont interrompus.

Dès l'arrivée des déshumidificateurs, il devient nécessaire de gérer une première contrainte importante, qui sera le refrain quotidien des mois suivants : vider chaque matin l'eau accumulée par chaque appareil. Ce sont ainsi jusqu'à 350 litres d'eau par jour qu'il a fallu évacuer à la main. Au moins cet effort n'est-il pas vain : dès le 14 octobre, on constate que l'humidité relative est descendue autour de 50 % dans la plupart des magasins.

Parallèlement, des prélèvements sont effectués sur un échantillon de documents touchés et dans l'air ambiant des magasins, à des fins d'analyse. Cette étape est capitale : selon la nature des moisissures et l'ampleur du phénomène, les mesures à prendre ne seront pas nécessairement les mêmes. Les résultats des analyses, reçus à la mi-novembre, s'ajoutent à la cartographie détaillée de l'infestation réalisée dans les magasins début octobre et permettent de déterminer avec précision le nombre de documents qu'il faudra envoyer en désinfection : plus de 500 mètres linéaires sur les vingt-quatre kilomètres que le service conserve. Les rapports sont rassurants sur au moins un point : le risque pour la santé est relativement limité. Les moisissures sur les documents ont manifestement été repérées avant d'avoir eu le temps de se développer fortement ; quant à l'air ambiant, il est encore plus faiblement contaminé. De cette dernière information, on déduit avec soulagement que les gaines de ventilation sont saines : au moins, pas d'urgence à régler de ce côté-ci.

Des précautions sont néanmoins prises afin de protéger les agents contre tout risque, notamment allergique : des gants, des masques et des combinaisons jetables sont acquis et leur utilisation est imposée pour le travail dans les magasins. L'atmosphère étant finalement assez saine, ils servent surtout à éviter la dispersion des spores d'un magasin à l'autre : à la fin de chaque séance de travail dans un magasin, chacun doit retirer et jeter ses équipements de protection juste avant de sortir du magasin. Des équipements neufs sont utilisés au moment de reprendre le travail. On limite ainsi au maximum le risque de dispersion dans les autres locaux des spores accumulés sur les équipements de protection durant la séance de travail.

Le travail en question consiste en premier lieu à isoler des épis entiers dans un des magasins. Cette option a été retenue dans le cas particulier de deux fonds (mais très volumineux) conditionnés en chemises enliassées où seules certaines d'entre elles présentent des moisissures. On pourra dès lors se contenter de remplacer le conditionnement moisi sans envoyer les documents à la

désinfection. L'opération de conditionnement ne pouvant être réalisée à court terme, le bâchage des épis concernés, au moyen de papier kraft, permet de limiter le risque de dispersion de spores dans le magasin concerné.

On trouve dans d'autres magasins des documents dont seul le conditionnement est touché par des moisissures : il s'agit de versements d'archives contemporaines conservés dans des boîtes d'archives standard. Dans ce cas, la décision prise est de remplacer immédiatement les boîtes moisies par des boîtes neuves. Pour gagner du temps, il est décidé de ne pas utiliser des boîtes de conservation, mais d'autres boîtes standard, dont les délais de livraison sont beaucoup plus courts. Près de 1 500 boîtes sont ainsi remplacées entre le 25 novembre et le 6 décembre, dans trois magasins différents. Le travail est réalisé en binôme : un agent retire les conditionnements moisies, un autre met les documents dans la boîte neuve. Les tablettes sont nettoyées au fur et à mesure de l'avancement du travail. Les conditionnements moisies sont évacués à la fin de chaque journée dans des caissons clos, toujours pour éviter la dispersion des spores hors du magasin, puis stockés hors du bâtiment en attendant leur destruction.

Parallèlement, le cœur du travail commence vraiment : il s'agit de conditionner, en vue de leur transport, les documents destinés à la désinfection. Par équipes de deux, l'essentiel du personnel est mis à contribution pour placer dans des caisses d'archives, en partie acquises pour l'occasion, les documents qui devront être transportés dans les locaux du prestataire chargé de la désinfection. Les documents trop volumineux pour les caisses sont emballés dans des paquets de papier kraft hermétiquement clos. Un système de récolement du contenu des caisses et des paquets a été mis en place pour permettre un retour sans encombre des documents à leur emplacement d'origine après le traitement. Un double de la fiche de récolement de chaque caisse est glissé dans la caisse ou dans le paquet. Pour réaliser ces doubles sans avoir à sortir du magasin à chaque caisse (perte de temps et risque de dispersion des spores), il a été fait appel aux technologies les plus pointues : le stylo à bille et le papier carbone !

Ce travail est réalisé entre le 23 novembre et le 10 décembre. Les 1034 caisses et les 286 paquets de documents infestés sont stockés dans un des magasins vides du bâtiment et n'en sortent que pour aller chez le prestataire chargé de leur désinfection. Les premières caisses partent chez le prestataire, à une quarantaine de kilomètres de Poitiers, dès la fin de l'emballage des derniers documents. La proximité géographique du prestataire a été un critère de choix décisif. La faible distance permettait de multiplier les rotations, et donc d'envoyer à chaque voyage un nombre réduit de caisses (quatre palettes de

douze caisses), ce qui était plus facile à gérer compte tenu des capacités logistiques réduites du service. Avec un prestataire plus éloigné, il aurait été nécessaire d'envoyer la totalité des documents en un nombre beaucoup plus réduit de voyages, ce qui aurait compliqué la tâche du service, notamment au moment du retour des documents.

Chez le prestataire, les documents sont non seulement désinfectés à l'oxyde d'éthylène, mais également dépoussiérés (dépoussiérage sur l'ensemble des faces extérieures). Cela implique que les documents y restent plus longtemps (environ cinq semaines), mais c'est indispensable : si on ne dépoussière pas les documents, on laisse en place le terreau sur lequel les moisissures pourraient trouver à se développer à nouveau. Au demeurant, les documents ne sont pas les seuls à être nettoyés : les sols des magasins, ainsi que les travées libres des magasins font l'objet d'un nettoyage systématique avec un produit antifongique ; sont nettoyées aussi bien les travées déjà libres que celles libérées par l'envoi de documents à la désinfection.

Les questions les plus urgentes étant, sinon réglées, du moins organisées, on se préoccupe ensuite d'améliorer le suivi de la température et de l'hygrométrie dans les magasins. Jusque-là, l'installation ne disposait d'aucun dispositif d'alerte en cas de dépassement des seuils : des relevés hebdomadaires étaient effectués par la société chargée de la maintenance des installations, qui les adressait ensuite aux Archives départementales. Afin de mieux anticiper, un réseau de capteurs est mis en place dès le début du mois de novembre dans l'ensemble des magasins. Relié à un logiciel *ad hoc*, il permet de visualiser en temps quasi-réel (mesures toutes les demi-heures) l'évolution de ces deux facteurs dans la totalité des magasins.

Une fois le calendrier des envois en désinfection calé, il devient possible, courant décembre, d'envisager une réouverture de la salle de lecture : elle est fixée au 17 janvier 2011. Les versements reprennent également à la même période, mais la note diffusée fin janvier aux services versants les prévient que les Archives départementales seront désormais intraitables sur les conditions matérielles des versements (boîtes neuves exclusivement). L'occasion est saisie également pour leur adresser des conseils sur l'aménagement de locaux pour leurs archives ; dans bien des cas, il s'agit d'ailleurs d'un rappel de principes déjà énoncés mais trop peu appliqués. Tout au long de la période de fermeture, le public a été tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation, par l'intermédiaire du site Internet du service, mais aussi par plusieurs articles dans la presse locale et des reportages télévisés. Globalement, le sinistre a suscité nettement plus de messages de soutien que de mécontentement de la part du public.

Prévenir

Le début de l'année 2011 marque également une nouvelle phase dans la gestion du sinistre : alors que se poursuivent les rotations de documents partant ou revenant de la désinfection, on organise les mesures destinées à prévenir la réapparition d'autres moisissures à la faveur de l'été à venir. Les moisissures se développant dans un environnement humide et poussiéreux, il faut agir sur ces deux facteurs. Pour agir sur l'humidité, on décide de faire revenir des déshumidificateurs, cette fois-ci vingt-cinq, pour pouvoir en installer dans tous les magasins contenant des documents. Mis en place le 11 avril, ils restent finalement jusqu'en novembre, à cause d'un début d'automne 2011 très doux et humide. Le ballet des bidons à vider tous les matins reprend donc pendant toute cette période.

Pour agir sur la poussière, on décide de procéder au nettoyage des documents qui n'ont pas été envoyés à la désinfection. En effet, le nettoyage fait dans l'urgence à l'automne précédent n'a porté que sur les tablettes vides et les sols des magasins. Il reste de la poussière sur les tablettes occupées et sur les documents eux-mêmes, du moins une bonne partie d'entre eux. Le service ayant repris ses activités habituelles, il n'est plus possible de mobiliser fortement les agents sur cette opération. Il est donc décidé de procéder au recrutement d'un agent pour un contrat d'un an, à partir de janvier, afin de coordonner le dépoussiérage préventif : délimitation du périmètre à dépoussiérer, passation d'un marché avec une entreprise spécialisée, définition avec l'entreprise du planning d'intervention et finalement suivi du travail réalisé. Entamé le 20 juin 2011 par deux équipes de six personnes à plein temps, agissant parallèlement dans deux magasins à la fois, cette opération a porté au total sur plus de 15 400 mètres linéaires de documents, dans dix-sept magasins différents.

Le dépoussiérage préventif est achevé à la fin août. Au même moment, les derniers documents envoyés à la désinfection réintègrent leur emplacement en magasin. La fin à peu près simultanée de ces deux opérations marque également la fin du sinistre proprement dit. Mais bien avant cette date, en fait dès l'automne 2010, on avait commencé à se préoccuper d'identifier les causes profondes de l'humidité excessive et récurrente dans les magasins, afin de pouvoir y remédier de manière durable : personne ne souhaitait voir au printemps 2012 revenir les déshumidificateurs et leurs inévitables bidons !

Agir sur le climat

Le 1^{er} décembre 2010, Alain Soret, climaticien de la direction générale des Patrimoines, réalise aux Archives départementales de la Vienne une expertise climatique du bâtiment. Cette expertise met rapidement le doigt sur le facteur essentiel des difficultés rencontrées.

Les installations mises en place en 1996 dans la première tranche du bâtiment aussi bien que celles dont la deuxième a été pourvue en 2007 font passer l'air extérieur dans deux centrales de traitement d'air successives :

- la première est d'une puissance limitée. Après le passage par des filtres destinés à retenir un maximum d'impuretés, elle fait transiter l'air à travers une batterie chaude pour réchauffer l'air entrant, puis dans une batterie froide qui refroidit l'air brutalement – mais sciemment –, entraînant la condensation d'une partie de l'humidité qu'il contient. Une seconde batterie chaude ramène ensuite l'air à la température voulue. L'air ainsi traité est en fin de parcours ventilé vers la seconde centrale ;

- la seconde est sensiblement plus puissante que la première car elle doit traiter non seulement l'air extérieur venant de la première centrale, mais également l'air repris dans les magasins. Le circuit est globalement le même que dans la première centrale, à la seule mais majeure différence près qu'il n'y a pas de batterie chaude terminale : l'air est ventilé dans les magasins directement après son passage dans la batterie froide.

C'est précisément l'absence de cette seconde batterie chaude avant la ventilation qui est pointée lors de l'expertise comme le principal défaut de l'installation. Cette seconde batterie chaude n'avait pas paru nécessaire à l'origine : le brassage de l'air repris dans les magasins, déjà traité antérieurement, avec l'air extérieur, lui-même déjà passé par la première centrale, avait paru suffisant. En fait, à la sortie de la batterie froide, on injectait dans les magasins un air trop humide.

Des défauts connexes aggravaient le phénomène et sont également relevés par l'expert. Les magasins sont dotés pour la plupart de fenêtres, d'une surface certes très limitée (plutôt des lucarnes en fait), mais par lesquelles l'air extérieur parvient à s'infiltrer : ces entrées, même imperceptibles, suffisent sur la durée à perturber les conditions climatiques. De plus, la ventilation n'est pas homogène dans l'ensemble des magasins : dans les zones les moins bien ventilées, le

risque d'apparition de moisissures est multiplié et, du fait de la reprise de l'air ambiant, les spores sont diffusés dans tous les autres espaces.

La relative évidence du constat, du moins pour un spécialiste, souligne *a contrario* combien une telle expertise avait fait défaut tant lors de la construction du bâtiment en 1996 que lors de son extension en 2007, et ce alors même que les installations de traitement d'air avaient en ces deux occasions été validées par la direction des Archives de France.

On commence donc par le plus simple : doter les fenêtres des magasins de volets intérieurs, toujours maintenus fermés sauf pour nettoyer périodiquement les rebords de fenêtres. L'inertie climatique des magasins est ainsi accrue à peu de frais. Murer les ouvertures aurait nécessité des travaux plus importants et, par ailleurs, nuir à l'aspect extérieur du bâtiment.

La décision essentielle reste cependant le remplacement des installations de traitement d'air des deux tranches par de nouvelles, dotées cette fois d'une batterie chaude terminale. En plus d'une ventilation homogène dans tous les magasins, on s'assure que ces installations soient en mesure de maintenir en surpression l'air ambiant dans les magasins : si la pression de l'air dans le bâtiment est toujours légèrement supérieure à la pression atmosphérique, l'air extérieur ne pourra pas entrer quand bien même les huisseries présenteraient toujours des failles.

Toute la question devient dès lors de déterminer quelle puissance devront avoir les nouvelles installations pour assurer le maintien d'un climat adapté dans chacune des deux tranches. Le facteur essentiel à prendre en compte est ici le poids d'eau par kilogramme d'air sec : à hygrométrie constante, ce poids d'eau diminue avec la température. Il faut donc déterminer quelles sont les pires conditions climatiques auxquelles l'installation peut être confrontée à Poitiers : si l'on considère qu'elle doit pouvoir abaisser le poids d'eau pour un air extérieur à 32°C maximum en plein été, sa puissance devra être sensiblement plus élevée (et son prix aussi) que si le maximum retenu n'est que de 30°C.

Sans attendre que ce débat soit tranché, on lance au printemps 2011 une consultation en vue de l'installation de deux nouvelles centrales de traitement d'air mais, compte tenu des incertitudes persistantes, on prend le parti de ne prévoir que le remplacement de la centrale de la première partie du bâtiment dans la tranche ferme du marché : le remplacement de la seconde centrale n'est prévu qu'en option dans ce même marché. Cela permettra pour la seconde centrale de tenir compte d'éventuelles corrections dans les réglages de l'installation après quelques mois de test de la première.

Finalement, Alain Soret et le bureau d'études techniques mandaté par le Département arrivent fin novembre 2011 à se mettre d'accord sur l'analyse fonctionnelle de la future installation : dans ce document sont définies les règles selon lesquelles l'installation devra être programmée. Afin de gagner du temps, les travaux de terrassement et la mise en place des réseaux hydrauliques, indépendants de la conclusion de l'analyse fonctionnelle, avaient démarré dès le mois de septembre. L'installation proprement dite de la nouvelle centrale de traitement d'air de la première tranche du bâtiment démarre donc en fait à la toute fin de l'année 2011, après la validation de l'analyse fonctionnelle et du matériel proposé par le prestataire.

La contrainte la plus spectaculaire durant le chantier était liée à la localisation des centrales de traitement d'air, au quatrième et dernier étage du bâtiment. Il a été de ce fait nécessaire de faire réaliser une large ouverture provisoire dans le toit afin qu'une grue puisse venir extraire l'ancienne installation, préalablement démontée, et hisser à sa place les éléments de la nouvelle.

Après la fin du montage, la réception des travaux a été prononcée au mois de mai 2012, juste à temps pour soumettre la nouvelle centrale à l'épreuve de la « saison humide ». Durant l'été 2012, la première tranche du bâtiment fonctionne sous le régime de la nouvelle installation, mais la deuxième est donc toujours dotée de sa centrale d'origine. À la fin de l'été, on constate que le bilan climatique pour les magasins de la première tranche est tout à fait satisfaisant : la température et l'humidité sont toujours restées proches des consignes et, surtout, en-deçà du seuil de germination. On décide donc de lancer selon le même principe et dans la foulée le remplacement de la centrale de traitement d'air de la deuxième tranche du bâtiment : la seconde centrale de traitement d'air est en place en novembre 2012.

Le prix du champignon

Dès le 19 octobre 2010, un budget exceptionnel de 71 000 € sur le budget de l'année en cours a été voté par le Département pour prendre en compte les dépenses, et en particulier : location des déshumidificateurs, premiers envois en désinfection, analyses des prélèvements, sans oublier trois aspirateurs à filtre HEPA¹ dont l'usage est devenu aujourd'hui banal en salle de tri.

¹ *High-efficiency particulate air* : filtre capable de retenir la quasi-totalité des particules aspirées, même les plus fines.

Quelques jours plus tôt, la DRAC avait été officiellement informée du sinistre par le président du conseil général, qui avait par la même occasion sollicité une aide financière de l'État. De ce point de vue, l'écoute fut idéale : la DRAC Poitou-Charentes est allée jusqu'à prendre sur ses propres crédits pour aller au-delà des intentions de l'administration centrale du ministère de la Culture et répondre ainsi au mieux aux besoins des Archives départementales.

Au final, et en plus du budget exceptionnel de la fin 2010, les dépenses sur les exercices 2011 et 2012 se répartissent comme suit :

Poste de dépense	Montant	Part de l'État
Mesures curatives et préventives (2011)	180 000 €	80 000 €
Remplacement des installations de traitement d'air de la première tranche (2011)	320 000 €	160 000 €
Remplacement des installations de traitement d'air de la deuxième tranche (2012)	190 000 €	60 000 €
Total	690 000 €	300 000 €

Parmi les mesures d'urgence, le dépoussiérage préventif de l'été 2011 a représenté à lui seul 90 000 €, soit 50 % du total pour ce poste de dépense.

Des leçons, des questions

L'achèvement du dépoussiérage préventif et de la désinfection curative avait marqué la fin des mesures d'urgence prises pour résorber le sinistre. La réception des travaux sur la seconde centrale de traitement d'air marque quant à elle la véritable sortie du sinistre et de ses suites, un peu plus de deux ans après la découverte des premiers filaments sur des registres. De fortes interrogations subsistent pourtant. Ainsi, et très ironiquement, l'été 2013 est venu démentir l'été 2012 : les relevés effectués ont montré une forte dérive par rapport aux consignes et un passage au-delà du seuil de germination dans certains magasins, notamment fin juillet. On a constaté par ailleurs que les nouvelles centrales ne sont pas dimensionnées pour passer sereinement les périodes caniculaires (définies en l'occurrence par le fait que les températures ne descendent pas au-dessous de 20° C, même la nuit). Cependant, ces écarts n'ont heureusement pas entraîné de germination effective. De plus, malgré tout, les niveaux n'ont rien à voir avec ceux qui étaient atteints avec l'ancienne installation.

Par ailleurs, pour arriver à ces résultats tout juste satisfaisants, on constate paradoxalement une augmentation considérable de la consommation de gaz par les deux chaudières du bâtiment, pour alimenter chacune des deux centrales de traitement d'air, et en particulier leurs batteries froides. Il faut en effet du chaud pour produire du froid et c'est donc paradoxalement en été que la consommation de gaz, qui sert par ailleurs surtout au chauffage du bâtiment, est la plus élevée. À la date de rédaction du présent article, il est notamment envisagé de mettre en place des pompes à chaleur qui pourraient prendre le relais des chaudières à gaz et limiter le coût de fonctionnement des nouvelles installations. Dans l'immédiat, l'une des deux chaudières, qui ne fonctionnait plus, a été remplacée, en janvier 2015, par une autre d'un modèle théoriquement plus économe en combustible.

Cette dernière péripétie souligne à quel point nul ne peut, même dans le plus moderne des bâtiments d'archives, se considérer à l'abri des accidents de conservation tels que celui qui a touché les Archives départementales de la Vienne. La conservation nécessite une attention permanente à l'évolution du climat dans les magasins, afin de pouvoir réagir au plus vite dès les premiers signes de dérive. Ce sinistre a permis aux Archives départementales de la Vienne d'en prendre pleinement conscience et de se doter d'outils permettant de répondre efficacement à cette nécessité. Il a eu finalement aussi, tout bien considéré, des effets positifs. L'attention portée à la conservation préventive, déjà présente bien sûr, en est sortie renforcée : un budget spécifique à la restauration des documents a été obtenu et jusqu'à présent sécurisé, une formation au dépoussiérage a été suivie par l'ensemble de l'équipe, l'éventail des matériels dévolus au conditionnement a été encore élargi et il est désormais possible de réaliser des conditionnements sur mesure si nécessaire. Le sinistre a contribué à doter les Archives départementales de la Vienne d'une véritable ligne de conduite en matière de conservation tant à l'échelle du bâtiment qu'à celle des documents eux-mêmes. Il a enfin été, en particulier pendant les premiers mois, lors du déploiement des mesures d'urgence, un important facteur de cohésion de l'équipe.

Pierre CAROUGE
Directeur-adjoint
Archives départementales de la Vienne
pcarouge@cg86.fr